

## Signalisation horizontale et verticale

**Public :** Gestionnaires routiers, Concepteurs routiers et exploitants, Projeteurs, Chefs de centre d'exploitation et leurs représentants, Maîtres d'œuvre en charge du suivi et du contrôle de travaux, Responsables de travaux, surveillants de travaux.

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Objectifs :** **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**  
Connaître les bases d'implantation de la signalisation horizontale et verticale conformément aux règles de l'art afin de garantir la sécurité des usagers de la route dans un contexte de restriction des moyens humains et financiers.  
Savoir déceler les anomalies afin d'écartier le risque juridique lié à un défaut d'entretien normal.  
Comprendre l'utilité de fonctionner avec une politique d'entretien adaptée qui permet d'optimiser les moyens et d'harmoniser les pratiques sur le réseau géré.

### Programme :

---

#### Introduction

- Accidentologie : importance de la signalisation
- Niveau de service
- Aspect juridiques
- Prérequis : terminologie, pouvoir de police, la route qui pardonne (zone de sécurité)

#### Définitions : signalisation verticale

#### Doctrines réglementaire

- Savoir se repérer et utiliser efficacement la doctrine

#### Principes d'efficacité de l'implantation

- Mise en application des règles avec illustration des bonnes pratiques

#### Points spécifiques

- Signalisation des virages
- Signalisation des carrefours plans
- Choix du régime de priorité (triangles de visibilité)
- Limitation des vitesses

## **Définitions : signalisation horizontale**

### **Doctrine réglementaire**

- Savoir se repérer et utiliser efficacement la doctrine

### **Principes d'efficacité de l'implantation**

- Mise en application des règles avec illustration des bonnes pratiques

### **Performances des produits**

- Rétro-réflexion, anti-glissance

### **Conditions d'application et d'entretien**

- Choix d'un type de marquage et compatibilité de mise en œuvre avec la couche de roulement et éventuellement un autre produit de marquage pour les routes existantes

### **Points spécifiques**

- Traitement en section courante, dans les carrefours et zébras
- Traitement de l'interdiction de dépasser
- Traitement des bandes cyclables
- Traitement des entrées d'agglomération

### **Applications des acquis**

- Mises en pratique tout au long du stage.

## **Méthode pédagogique :**

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.  
Alternance d'apports théoriques et pratiques.

## **Modalités d'inscription :**

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

## **Modalités d'évaluation :**

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.